

MRC du Domaine-du-Roy
Sommaire des prévisions budgétaires 2023

Revenus	2023	%	2022	Variation	
Quotes-parts des municipalités	6 068 556	33,4%	5 853 553	215 003	3,7%
Quotes-parts Mashteuiatsh	260 755	1,4%	254 632	6 123	2,4%
Transferts (subventions)	5 157 939	28,4%	3 752 205	1 405 734	37,5%
Services rendus	782 031	4,3%	766 764	15 267	2,0%
Imposition de droits	1 005 500	5,5%	918 700	86 800	9,4%
Intérêts	118 000	0,7%	68 000	50 000	73,5%
Autres revenus	1 463 235	8,1%	240 372	1 222 863	508,7%
Appropriation et affectations	3 296 058	18,2%	3 116 254	179 804	5,8%
Total des revenus	18 152 074	100,0%	14 970 480	3 181 595	21,3%

Dépenses	2023	%	2022	Variation	
Conseil	237 167	1,3%	233 366	3 801	1,6%
Greffé	0	0,0%	0	0	
Gestion financière et administrative	1 226 622	6,8%	1 050 999	175 623	16,7%
Évaluation foncière	896 449	4,9%	842 821	53 628	6,4%
Gestion du personnel	105 804	0,6%	3 000	102 804	3426,8%
Autres frais d'administration	31 162	0,2%	29 933	1 229	4,1%
Sécurité publique	142 000	0,8%	106 500	35 500	33,3%
Transport collectif et adapté	971 994	5,4%	895 973	76 021	8,5%
Service technique d'ingénierie	358 796	2,0%	182 055	176 741	97,1%
Autres transport	404 638	2,2%	374 392	30 246	8,1%
Hygiène du milieu	4 186 841	23,1%	4 071 135	115 706	2,8%
Santé et bien-être	30 000	0,2%	15 000	15 000	100,0%
Aménagement, urbanisme et zonage	524 814	2,9%	480 474	44 340	9,2%
Rénovation urbaine	272 500	1,5%	95 000	177 500	186,8%
Foresterie	1 247 203	6,9%	19 253	1 227 950	6377,8%
Gestion de la villégiature	976 700	5,4%	926 100	50 601	5,5%
Promotion et développement économique	2 049 156	11,3%	1 430 367	618 789	43,3%
Autres développement du territoire	1 888 907	10,4%	1 476 686	412 221	27,9%
Frais de financement	760 807	4,2%	584 506	176 301	30,2%
Conciliation à des fins fiscales	1 840 514	10,1%	2 152 919	-312 405	-14,5%
Total des dépenses	18 152 074	100,0%	14 970 479	3 181 595	21,3%

BUDGET 2023

FAITS SAILLANTS

Analyse sommaire

Le budget 2023 de la MRC du Domaine-du-Roy (joint en annexe) prévoit des revenus et dépenses de 18 152 074 \$. Des changements ont été apportés à la présentation afin de tenir compte de l'intégration, en 2022, du développement économique, antérieurement déployé par le CLD, et également afin d'assurer un meilleur respect des normes en matière d'information financière municipale.

Pour ce qui est des quotes-parts imposées aux municipalités locales (à l'exception de Mashteuiatsh), le budget prévoit une légère augmentation de 3,67 % globalement, soit 215 003 \$, pour un total en 2023 de 6 068 555 \$. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la contribution à la Régie du Lac-Saint-Jean pour les matières résiduelles, l'augmentation des investissements dans les services directement à la population (transport collectif, développement des milieux), aux entreprises (développement économique) et aux municipalités (services d'ingénierie). Comme toutes les organisations, la MRC a également dû composer avec une hausse des dépenses courantes en raison de l'inflation. L'augmentation des revenus autonomes de la MRC et l'appropriation au surplus accumulé permettent d'absorber une grande partie de ces augmentations.

Les principaux éléments du budget 2023, pour chacune des grandes fonctions de la MRC, vous sont présentés ci-après.

Dépenses

Conseil

Les dépenses du conseil s'établiront à 237 167 \$, en légère augmentation de 3 801 \$, soit 1,6 %. La hausse est principalement due à l'indexation de la rémunération des élus.

Gestion financière et administrative, gestion du personnel et autres frais d'administration

L'ensemble des activités administratives totaliseront 1 363 588 \$ en 2023, pour une augmentation de 279 656 \$ par rapport au budget de l'année 2022. Une somme de 120 023 \$ de cet écart est due à l'ajout d'une demi-ressource administrative et à l'indexation des salaires de l'organisation de 3,07 %. Le solde de l'augmentation repose sur la hausse des frais informatiques (54 562 \$), d'entretien du bâtiment et d'électricité (26 795 \$), ainsi que des frais de fourniture de bureau (19 000 \$).

Évaluation foncière

Le coût du contrat d'évaluation foncière, qui a été renouvelé pour cinq ans à partir de 2021, est indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec établi par Statistique Canada. Pour l'année 2023, cette indexation est établie à 6,4 %. Ainsi, le total du contrat, incluant les frais variables, est estimé à 896 449 \$.

Sécurité publique

Cette fonction qui prévoit les dépenses pour le Centre d'urgence 9-1-1, le sauvetage nautique et la formation en incendie pour les services du territoire est estimée à 142 000 \$ pour 2023.

Transport

Le budget de la fonction transport qui inclut les dépenses relatives au transport collectif et adapté, au Service technique d'ingénierie municipal et au circuit cyclable est établi à 1 735 428 \$ pour 2023.

La contribution au transport collectif et adapté est en hausse de 76 021 \$ (8,5 %) pour totaliser 971 994 \$. L'augmentation des services et l'indexation des dépenses justifient cette variation. Cette somme est financée par les quotes-parts pour un montant de 138 000 \$, par le Fonds de développement hydroélectrique (FDH) pour une somme de 115 000 \$, par une contribution de Mashteuiatsh de 16 000 \$ et par des subventions gouvernementales prévues de 702 994 \$.

Le Service technique d'ingénierie voit son budget passer de 182 055 \$ à 358 795 \$ pour 2023. Ceci s'explique en grande partie par la bonification du service auprès des municipalités et villes du territoire, soit l'ajout d'un chargé de projet en ingénierie et d'une ressource technique. La bonification du service est financée en grande partie par une aide financière du ministère des Affaires municipales de 120 018 \$ pour la mise en commun de services.

Les activités reliées au circuit cyclable totalisent 404 638 \$ au budget 2023, soit une contribution territoriale aux opérations courantes de la Véloroute de 314 595 \$ et un montant de 90 043 \$ pour la gestion et le déploiement du plan d'investissement en infrastructures cyclables effectué à titre de MRC mandataire. Ce dernier montant est compensé complètement par le fonds de la Véloroute.

Hygiène du milieu

La somme à verser à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean s'élève cette année à 4 126 091 \$. Cela représente une augmentation de 2,8 % par rapport au budget de l'an dernier. Malgré cette hausse, le coût moyen à la porte de la quote-part de la Régie demeure stable à 190 \$ en raison de la hausse du nombre de portes.

Aménagement

La fonction « Aménagement » totalise une somme de 3 021 217 \$ pour 2023. Elle est constituée de la gestion des terres publiques intramunicipales (1 247 203 \$), de la gestion de la villégiature (976 700 \$), de la gestion des programmes de la Société d'Habitation du Québec (272 500 \$) et des frais généraux pour la gestion de l'aménagement et de l'urbanisme du territoire (524 814 \$).

Nouvellement intégrée au budget de la MRC pour 2023, la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) prévoit des dépenses de 1 247 203 \$, principalement pour des travaux d'aménagement des terres et des travaux de récolte de bois. La vente de bois ainsi que les subventions devraient permettre de dégager un surplus de 156 197 \$ dont 86 197 \$ seront affectés à la réserve financière.

Les dépenses relatives à la gestion de la villégiature sont en légère hausse de 50 601 \$ (5,5 %), mais le budget prévoit que l'ensemble de ces activités généreront un résultat positif de 168 232 \$ pour la MRC, soit une augmentation de 13 104 \$ par rapport à 2022.

La gestion des programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) prévoit le versement d'aide financière à la rénovation et à l'adaptation de domicile pour une somme de 250 000 \$, ainsi que des honoraires de gestion du programme de 22 500 \$ à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la ressource partagée. Ces dépenses sont entièrement financées par une subvention de la SHQ de 275 000 \$.

Les frais généraux pour la gestion de l'aménagement et de l'urbanisme du territoire sont en hausse de 44 340 \$ par rapport au budget 2022, soit 9,2 %. Ceci s'explique en grande partie par l'indexation générale des salaires et la réalisation d'un mandat pour l'inventaire du patrimoine.

Développement du territoire

La fonction « Développement du territoire » totalise une somme de 3 938 063 \$ pour 2023. Ce montant est financé par des subventions et des fonds réservés pour 3 470 730 \$, soit 88,1 %. Plusieurs changements ont été apportés à la présentation de cette fonction afin de tenir compte de l'intégration, en 2022, du développement économique, antérieurement déployé par le CLD, et ce, afin d'assurer un meilleur respect des normes en matière d'information financière municipale. À ce titre, plusieurs dépenses et revenus équivalents de subventions ont été ajoutés afin de bien démontrer l'ampleur des investissements réalisés par la MRC pour le développement du territoire. Cette fonction est constituée de la catégorie « Promotion et développement économique » qui prévoit des dépenses de 2 049 156 \$ et de la catégorie « Autres développements du territoire » qui inclut le développement des milieux et les contributions aux organismes, le tout pour une somme de 1 888 907 \$.

La promotion et le développement économique prévoient les ressources humaines et financières nécessaires au déploiement des stratégies agroalimentaires (97 500 \$), touristiques (486 179 \$), de la main-d'œuvre (329 919 \$), des secteurs industriels, manufacturiers, forestiers et de la bioéconomie (275 016 \$) ainsi que du service « Accès entreprise Québec » (AEQ). Un fonds d'intervention de 326 500 \$ est prévu afin de soutenir les entreprises du territoire selon les stratégies de développement définies par la MRC.

Le développement des milieux prévoit un investissement de 711 470 \$ pour les ressources humaines et financières pour le déploiement de diverses stratégies tel que Municipalité amie des aînés, Population et qualité de vie, Saines habitudes de vie, ainsi que du Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie économique et socioculturelle du territoire. Cette section inclut les contributions destinées à divers organismes pour une somme de 123 889 \$, ainsi que les contributions directes effectuées aux organismes admissibles provenant du Fonds régions et ruralité (250 000 \$) et le fonds de développement hydroélectrique (150 000 \$). Enfin, un nouveau fonds de 475 000 \$ est mis en place afin de venir soutenir la mise en œuvre de la nouvelle vision stratégique actuellement en élaboration.

Frais de financement

Les frais de financement prévus pour 2023 s'élèvent à 760 807 \$, en hausse de 176 301 \$ par rapport à 2022. Cet écart est expliqué par la hausse des taux d'intérêt et le financement en 2023 de l'emprunt lié à l'agrandissement et la rénovation des bureaux de la MRC et de celui lié aux subventions accordées par le ministère des Affaires municipales pour les travaux à l'immeuble et au raccordement des égouts du Village historique de Val-Jalbert. Le capital et les intérêts des emprunts sur les subventions sont remboursés sur une période de vingt ans par le gouvernement. Les remboursements en intérêt de 600 692 \$ pour les investissements dans les projets de minicentrales sont assumés par les redevances provenant de ces projets.

Autres activités financières (conciliation à des fins fiscales)

Les autres activités financières prévoient le remboursement en capital des emprunts pour une somme de 1 418 300 \$. Les remboursements en capital de 1 312 300 \$ pour les investissements dans les projets de minicentrales sont assumés par les redevances provenant de ces projets. C'est donc une somme nette de 106 000 \$ qui est à assumer par la MRC en capital sur ces emprunts.

Cette section prévoit également une affectation de 25 000 \$ à une réserve pour les élections à la préfecture de 2025 et des investissements en immobilisation de 147 750 \$, soit en équipements informatiques pour le réseau de fibres optiques reliant les organisations municipales du territoire (120 000 \$ financé par subvention et surplus accumulé) et en équipements et réseautiques pour la MRC (27 750 \$).

Revenus

Les revenus autres que les quotes-parts sont de 11 822 763 \$, portant les revenus autonomes de la MRC à 65,13 % des revenus totaux. Ces revenus sont constitués de transferts et subventions pour une somme de 5 157 939 \$, de services rendus pour une somme de 782 031 \$, d'impositions de droits (villégiature et TPI) pour une somme de 1 005 500 \$, d'intérêts pour 118 000 \$ et de revenus divers de 1 463 235 \$ (dont 1 367 400 \$ proviennent de la gestion des TPI). À cela, s'ajoutent les redevances de 2 886 634 \$ provenant des projets hydroélectriques et des affectations de surplus et réserves pour un montant de 409 424 \$.

Des affectations provenant du surplus accumulé non affecté serviront à financer des stratégies de développement (60 000 \$), des immobilisations (23 000 \$) et le fonctionnement général (75 000 \$).

En ce qui a trait aux quotes-parts (QP), celles-ci sont de 6 329 310 \$, incluant la part de Mashteuiatsh de 260 755 \$, soit une augmentation de 221 126 \$ par rapport à 2022 (3,6 %). Un montant de 5 351 634 \$ (85 %) des quotes-parts est affecté directement à des contributions pour des services externes de la MRC, soit la gestion des matières résiduelles, le service d'évaluation municipal et la gestion et l'entretien de la véloroute des Bleuets. Les variations de quotes-parts entre les différentes fonctions s'expliquent ainsi :

- ✓ Augmentation de la QP « Aménagement et développement du territoire » de 42 300 \$. L'augmentation des coûts des fonctions « Aménagement et Développement du territoire » décrites ci-dessus est compensée par l'appropriation du surplus accumulé de 55 000 \$ et la hausse des revenus autonomes de la MRC;
- ✓ La QP « Gestion des déchets » augmente de 111 455 \$ en raison de la hausse de la contribution à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, due principalement à l'indexation de ses dépenses de fonctionnement;
- ✓ La QP « Véloroute » des municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Félicien et Saint-Prime, de même que celle de la communauté de Mashteuiatsh augmente légèrement de 3 643 \$. Ces municipalités bénéficieront d'un remboursement de leurs frais d'entretien pour une somme totale de 125 228 \$, mais cet élément ne fait pas partie du budget, puisqu'il est versé par le fonds du circuit cyclable;
- ✓ Diminution de la QP « Mise en commun de services » pour les municipalités rurales d'un montant de 12 595 \$ en raison d'une modification à l'entente intermunicipale pour le Service technique d'ingénierie;
- ✓ La QP « Transport collectif et adapté » augmente de 4 252 \$ afin d'assumer l'indexation des dépenses en cette matière et de bonifier le service;
- ✓ Augmentation de 53 628 \$ de la QP « Évaluation foncière » en raison de l'indexation du coût du contrat;
- ✓ La QP « Administration » est en augmentation de 18 444 \$. L'augmentation des coûts de la fonction « Gestion financière et administrative » décrite ci-dessus est compensée par l'appropriation du surplus accumulé de 103 000 \$ et la hausse des revenus autonomes de la MRC.